

Actes des Formations

«Intégrer la notion de culture dans le travail social»



article
27

2008-2009

Table des Matières

Introduction	3
Cadre et méthodologie	4
<i>Une première expérience au Luxembourg</i>	4
<i>Bilan</i>	5
<i>La formation et l'intervention des travailleurs engagés dans le cadre du Plan Marshall</i>	6
<i>Canevas général et méthodologie</i>	6
Freins et pistes d'action	8
<i>Manque de reconnaissance du travail d'intégration de la culture</i>	8
<i>Méconnaissance du travail et du fonctionnement d'Article 27</i>	10
<i>Difficulté de mobilisation des utilisateurs</i>	11
<i>Manque de mobilité des utilisateurs</i>	12
<i>Difficulté d'autonomisation des utilisateurs</i>	13
<i>Manque de collaboration</i>	14
<i>Conception élitiste de la culture</i>	15
<i>Attrait pour le partenariat avec Article 27</i>	16
<i>Importance de la culture comme levier d'émancipation et de citoyenneté</i>	17
Conclusions des formations	18
<i>La question de la démocratisation</i>	18
<i>La question du public</i>	18
<i>La question de la méthodologie</i>	18
<i>La question du soutien institutionnel</i>	19
<i>Et après ?</i>	21
Les intervenants	22

Introduction

En 2008 et 2009, Article 27 a proposé quatre formations de deux jours à l'attention des travailleurs des CPAS et Service d'Insertion Sociale actifs en Région wallonne. Ces formations, organisées avec les soutiens du Ministère de l'Action sociale de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Province de Luxembourg, ont eu lieu au Luxembourg (Marche-en-Famenne et Rossignol), à Liège, à Charleroi et à Namur. Elles ont rassemblé au total 132 personnes issues de 96 institutions différentes (dont quelques travailleurs culturels).

Ces formations portaient du postulat que la culture est émancipatoire et restauratrice du lien social, qu'elle constitue en outre un élément déterminant dans l'acquisition d'une parole citoyenne et qu'elle favorise l'inscription dans l'action. Ce postulat repose sur dix années d'expertise. Au cours des formations, Article 27 invitait à l'ouverture de pistes d'actions et de réflexion afin qu'ensuite les travailleurs sociaux puissent intégrer l'accès et la participation culturels dans leur travail, au sein de leur institution.

Nous vous présentons une synthèse de ces formations et de la méthodologie suivie afin que chaque participant puisse communiquer les conclusions à ses collègues et à sa hiérarchie et puisse ainsi poursuivre avec eux le travail entamé. Malgré les différences de méthodologie, d'intervenants et les spécificités régionales, il est surprenant de constater que les mêmes freins, les mêmes réticences et les mêmes difficultés ont été systématiquement évoqués par les participants ! Plutôt que de faire un compte rendu spécifique à chaque formation, il nous a donc paru plus judicieux de présenter une synthèse de ces débats afin notamment que le lecteur bénéficie de toutes les pistes d'action évoquées lors de ces formations.

Cadre et méthodologie

» Une première expérience au Luxembourg

En 2008, une première formation, intitulée Culture et Travail social, a été proposée en Province de Luxembourg aux travailleurs sociaux, aux présidents et aux secrétaires des CPAS de la province ainsi qu'aux opérateurs culturels. L'objectif premier était de favoriser l'intégration de la culture au sein du travail des CPAS. La formation s'adressait donc à trois échelons différents de la structure de CPAS : le président afin que la thématique s'inscrive dans la politique globale du CPAS, le secrétaire pour assurer la pérennité du projet (en dépit du turn-over important que peut connaître un CPAS au niveau des employés et de la présidence) et les travailleurs sociaux, chevilles ouvrières dont la collaboration est une condition sine qua non à la réussite d'un tel défi ! Implantée depuis peu dans une région qu'elle ne couvrait alors que partiellement, l'ASBL Article 27 rencontrait des difficultés à rallier certains CPAS à son action, ceux-ci n'étant pas toujours convaincus de la pertinence et de l'utilité de ce travail, et un essoufflement de la part des équipes sociales s'était fait ressentir.

Cette formation devait permettre aux participants :

- de prendre conscience que la culture est un outil accessible à tous et qu'elle est émancipatoire,
- de conjurer les peurs liées à la méconnaissance des arts et de la culture
- d'initier une action collective en vue d'un engagement citoyen,
- de donner les clefs et outils nécessaires à l'intégration de la culture au sein du travail social.

Les différents volets de la formation s'articulaient autour de deux principes clés : expérimenter et constater personnellement des bienfaits de la culture. L'immersion offrant une garantie plus grande de conclure à la pertinence d'intégrer la culture au sein du travail social et à sa mise en pratique. Des méthodes et des pistes d'action ont pour cela été dégagées.

Le programme de la première journée permettait de prendre conscience de son propre potentiel créateur et de la pertinence d'utiliser cette créativité pour encourager l'action citoyenne. La matinée offrait, en grand groupe, un exposé théorique conduit par Majo Hansotte présentant la culture comme outil de citoyenneté et d'émancipation au travers d'exemples concrets suivi d'un échauffement physique

et mental mené par un expert en créativité. Elargir les horizons ainsi qu'aplanir les inquiétudes et les crises de confiance en ses capacités créatrices en étaient le moteur. Des jeux et des exercices accessibles à tous permettaient de se sentir l'égal de ses voisins. Les travailleurs se sont retrouvés l'après-midi en petits groupes dans un atelier artistique donné par des artistes-animateurs de la région. Le plaisir de se découvrir de nouvelles compétences, une interactivité alternative avec ses collègues offraient des perspectives novatrices et une respiration dans le travail.

La seconde journée était orientée vers la réflexion. Article 27 souhaitait mettre en présence des acteurs de terrains convaincus et des acteurs plutôt réticents et critiques vis-à-vis de ce travail. La réflexion devait permettre de faire émerger des méthodes et des propositions concrètes pour intégrer la culture au sein de chaque institution. Enfin, la formation se clôturait par un spectacle. Les trois axes défendus par Article 27 étaient donc visités : l'accès à la diffusion culturelle, l'accès à la participation culturelle et la création d'espace à la réflexion critique.

» Bilan

Réunissant une vingtaine de participants, issus surtout du secteur social mais aussi du secteur culturel, la formation a permis de redynamiser les partenariats, de prendre du recul vis-à-vis du travail quotidien, de partager les expériences, d'alimenter sa créativité et d'envisager des solutions aux problèmes de terrain.

Si la formation semble avoir a priori rempli ses objectifs, elle n'a pourtant pas réussi à mobiliser les présidents et secrétaires de CPAS. Ils y étaient invités au même titre que les travailleurs sociaux et certains présidents ostensiblement réfractaires à l'insertion d'un volet culturel au travail social étaient sollicités pour le débat. Malheureusement, le seul que nous ayons réussi à convaincre de participer s'est finalement désisté en dernière minute. Quelle conclusion faut-il en tirer ? Sans doute, eût-il fallu éviter d'inviter les présidents et secrétaires au même titre que leur personnel. Nous aurions peut-être rencontrés plus de succès en leur offrant un espace de parole et d'échanges qui leur est propre. Leur absence révèle d'autres problèmes : un faible ou un manque d'intérêt pour le volet culturel, la crainte d'avoir à se justifier dans un débat contradictoire, le manque de temps à consacrer à des espaces de réflexion de ce type, ... Sur base de ce constat, les autres formations ne leur ont plus été ouvertes spécifiquement. Article 27 a souhaité conserver l'espace de formation au profit d'un travail à mener avec les travailleurs sociaux, remettant à plus tard l'organisation d'une rencontre spécifique avec les responsables des CPAS.

» **La formation et l'intervision des travailleurs engagés dans le cadre du Plan Marshall**

Alors qu'Article 27 préparait la formation au Luxembourg, le cabinet du Ministre de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Région wallonne l'informait de la volonté du gouvernement de mettre 97 postes APE à disposition des CPAS afin de valoriser et de professionnaliser l'utilisation du subside à l'épanouissement culturel et sportif alloué par le Ministère fédéral de l'Intégration sociale. Dans ce cadre, il a été conclu qu'Article 27 bénéficierait également de postes afin d'organiser la formation et l'intervision des travailleurs engagés à cette fin.

Le canevas de la formation au Luxembourg correspondait aux objectifs de cette nouvelle mission et a donc été adaptés pour offrir en 2009 à tous les CPAS et SIS wallons, partenaires ou non d'Article 27, l'opportunité de s'inscrire dans l'un des modules de formations. Pour éviter de ne toucher que les travailleurs convaincus, Le Ministère de l'Action sociale a soutenu financièrement ces formations et les a intégrées dans la liste des formations à suivre de manière obligatoire. Elles ont été organisées à Liège en mai, à Charleroi en juin et en septembre à Namur pour permettre l'accès aux travailleurs venant des 4 points cardinaux. L'évaluation, après chaque formation, par les participants et Article 27 a permis de les améliorer au fur et à mesure.

» **Canevas général et méthodologie**

Première journée

Le programme, les objectifs et constats de la première journée sont à l'image de celle organisée en Province du Luxembourg hormis dans le choix de la discipline pour l'échauffement physique et mental. Il a été mené par Xavier Haag, musicien et directeur de l'Académie à Saint Hubert. Il a été appuyé pour les deux derniers modules par un danseur. Conclusion de la journée : retours sur les ateliers, reformulation des différents services proposés au public par Article 27 notamment le Plan d'accompagnement global à la culture.

Deuxième journée

Cette méthodologie a été utilisée en Province du Luxembourg, de Liège et du Hainaut. Matinée de réflexion sur la place et l'intégration de la culture dans le travail social : freins, moteurs, solutions, questions impertinentes, ... Une réflexion menée avec des intervenants des secteurs sociaux et culturels de la région pour aboutir à

des solutions et des propositions concrètes facilitant l'intégration de la culture dans le travail social. Cette réflexion était alimentée par des interventions sous forme de questions-réponses ciblées :

- Qu'est-ce qui vous attire dans le partenariat avec Article 27 ?
- En quoi la culture peut être un levier d'émancipation et de citoyenneté ?
- Pouvez-vous expliquer une expérience de pratique réussie ?
- Quels sont les obstacles/freins d'une part et les conditions de réussite d'autre part pour un bon partenariat avec Article 27.

Les interventions étaient alimentées des réactions des participants. Ensuite, en petits groupes, ceux-ci étaient amenés à réfléchir sur trois axes de travail :

- Énoncer les actions et les démarches à développer/renforcer
- Poser des questions impertinentes
- Dégager les priorités concrètes pour Article 27 (Luxembourg) / Dégager des pistes d'actions pour faciliter l'intégration de la culture au travail social (Liège et Hainaut)

Pour la rencontre en Province de Namur, la formule a évolué afin de rendre la réflexion plus active pour les participants. Ceux-ci ont été répartis en groupes pour identifier freins, moteurs et questions impertinentes sur des post it de couleurs différentes. Dans chaque groupe, un animateur relançait, si nécessaire, les discussions et suscitait le partage d'expériences. Les post it ont été ensuite mis en commun. De nouveaux groupes se sont alors constitués pour travailler sur cette nouvelle base commune. Ils devaient assembler les post it par thématiques : regrouper les freins, identifier les solutions et les questions impertinentes qui leur correspondaient. Chaque groupe a choisi une ou plusieurs thématiques sur lesquelles il a réfléchi pour dégager de nouvelles pistes d'actions. La matinée s'est clôturée par une mise en commun. Nous constatons alors que les quatre groupes ont pointé des problèmes différents mais qu'ils se rejoignent et qu'il est urgent et nécessaire de les traiter et d'y apporter des solutions.

Conclusion et pistes d'action par Majo Hansotte au départ des débats et des réflexions de la matinée.

Diffusion d'une pièce de théâtre par des professionnels (« La Commamandienne » de Gisèle Mariette par la Compagnie Plume à Marche, « Faut y aller ! » du Théâtre Pépite à Namur et Charleroi, « Ouvrage de dame » de Jean-Claude Danaud à Liège).

Freins et pistes d'action

En regroupant les comptes-rendus des débats organisés à Liège, Namur, Charleroi et Marche, plusieurs freins à cette intégration sont apparus comme récurrents dans ces différents débats. Nous avons tenté de les pointer tour à tour, et de rassembler pour chacun d'entre eux des solutions proposées, ainsi que des exemples concrets et témoignages.

» **Manque de reconnaissance, par la hiérarchie et les collègues, du travail d'intégration de la culture dans les CPAS/associations partenaires**

Le manque de reconnaissance est l'obstacle repéré le plus souvent dans les témoignages des travailleurs sociaux présents lors des formations. En effet, ceux-ci considèrent que le travail réalisé est peu connu et reconnu. Ils estiment qu'ils doivent trop se battre pour simplement donner une meilleure image de la culture au sein de leur institution et pouvoir par la suite mettre en place certains projets. Leurs collègues, ainsi que leur hiérarchie, dénigrent souvent ce travail, considéré comme inutile et amusant, de seconde nécessité par rapport aux situations d'« urgence ».

Une autre problématique relevée, liée elle aussi à cette non-reconnaissance, est le manque de temps dégagé pour la réalisation de ces projets. Bien souvent, les activités culturelles se déroulent le soir, en dehors du temps de travail des travailleurs sociaux, ce qui pose un premier frein. De plus, les travailleurs sociaux en charge du subsidé lié à l'épanouissement culturel et sportif sont souvent affectés à d'autres projets, d'autres missions qui sont placés en priorité. Ils n'ont donc souvent ni le temps ni les moyens nécessaires pour sensibiliser le public et mettre en place des projets culturels.

Certains assistants sociaux se sentent également démunis face à la gestion de groupes et l'animation socioculturelle, puisque leur formation n'a pas abordé cet aspect du travail social. Un autre manquement pointé dans la formation des assistants sociaux est la mise en avant du côté individuel de l'aide sociale, laissant en retrait le collectif, pourtant indispensable dans le travail de réinsertion ! Beaucoup constatent que généralement, le seul résultat reconnu comme significatif est la (re)mise à l'emploi des usagers. Or, le travail de resocialisation qui doit se faire préalablement, et les besoins d'épanouissement de l'utilisateur, qui en font autre chose qu'un être qui « survit », sont souvent oubliés. La culture n'est pas seulement un moyen de consommer ou de se distraire.

Solutions

- Compléter la formation des assistants sociaux par un volet « réinsertion sociale » et un volet animation
- Créer un poste pour un référent culturel dans chaque association partenaire d'Article 27, qui permettrait de dégager du temps pour les autres travailleurs sociaux et de préserver du temps de travail pour la création et l'encadrement de groupes.
- Mieux communiquer en interne au sein des CPAS/associations :
- Effectuer un retour sur les activités et projets développés, et faire part des résultats et évolutions constatées suite à ces actions. Organiser pour cela plus de réunions d'équipe où l'on peut démontrer les liens et transversalités entre les différents services du CPAS/association, et donc aussi l'impact positif, la force de changement qu'un projet culturel peut induire sur une personne en particulier. Inscrire clairement dans les rapports : les liens qui ont été faits entre les différents services pour arriver à tel résultat chez une personne, les objectifs recherchés en lançant tel projet culturel... (Exemple : on vise une plus grande autonomie, une meilleure mise à l'emploi, une diminution des dépenses en antidépresseurs...)
- Organiser des sorties à caractère culturel avec le personnel du CPAS/de l'association partenaire, afin de suggérer le point de vue culturel auprès du personnel qui n'est peut-être pas spécialement attiré ou intéressé par la culture de prime abord, afin qu'une fois sensibilisés, ces travailleurs sociaux puissent être à leur tour un relais culturel et insuffler des projets culturels à leur public article 27. Instaurer un point spécifique « Culture » dans les réunions d'équipe semble également important.
- À force de parler des projets culturels, un effet de contagion peut apparaître dans l'équipe. Il est important d'essayer de changer les mentalités des ses collègues, si ceux-ci ne sont pas convaincus de l'importance de la place de la culture dans la vie de tout un chacun, il ne faut pas hésiter à taper sur le clou, à parler franchement et à assumer le fait que monter des projets culturels au sein de son CPAS/association peut paraître récréatif et amusant.

- Convaincre via le partage d'expériences concrètes, en allant voir dans d'autres CPAS/Associations comment ça marche, suivre le début et la fin d'un projet culturel mis en place et pouvoir en retirer des résultats positifs, des modèles. C'est en multipliant les exemples de pratiques culturelles réussies que l'on pourra convaincre les plus réfractaires de l'intérêt d'intégrer la dimension culturelle dans le travail social.

Exemples

Anne-Françoise Rasseaux (Responsable du service pédagogique du musée Royal de Mariemont) constate qu'avec Article 27, les personnes sortent souvent en groupe, font des efforts pour se coiffer, s'habiller et reprennent des habitudes pour vivre avec les autres. Il s'agit aussi d'une question de temps : il faut multiplier les sorties pour susciter un réel intérêt pour la culture auprès du public. Les sorties culturelles permettent aux personnes de se positionner en tant qu'individu dans la société.

Une travailleuse sociale évoque un atelier théâtre qui a été mis en place dans son institution. Elle a remarqué que le fait de prendre la parole au sein du groupe avait des effets bénéfiques sur la confiance en soi des participants. L'atelier a été l'occasion de leur faire comprendre qu'ils n'étaient pas différents et qu'ils avaient des droits comme tout le monde. Cet atelier a permis aux participants d'apprendre à écouter, à respecter et à mieux comprendre les autres. Suite à ce projet, des participants se sont inscrits à une formation et certains ont même retrouvé du travail !

» Méconnaissance du travail et du fonctionnement d'Article 27 chez les partenaires culturels et sociaux

Ce frein est étroitement lié à celui du manque de reconnaissance du travail d'intégration de la culture dans les CPAS/associations par la hiérarchie et les collègues. La méconnaissance du fonctionnement de l'ASBL, des conventions signées entre l'ASBL et l'association partenaire, des aides, des projets, des outils et services qui existent ou sont en cours de construction... tout cela empêche une bonne organisation au sein de l'équipe et le bon déroulement des projets.

Solutions

- Organiser des formations, informations et animations de sensibilisation par Article 27 au sein des équipes, en veillant à ce qu'il y ait plusieurs plages horaires possibles pour que toute l'équipe puisse y participer.
- Convaincre la hiérarchie aura des effets positifs sur les projets mis en place...

» Difficulté de mobilisation des utilisateurs, de les accrocher, de créer des groupes réguliers...

Une difficulté à laquelle sont régulièrement confrontés les travailleurs sociaux est le fait que les usagers sont fort accaparés par l'aide sociale (l'important est, avant tout, qu'ils signent leurs papiers pour recevoir leur argent chaque mois). Les préoccupations premières des usagers concernent en effet plus souvent le logement, la nourriture, les soins que l'accès à la culture ! Trouver le moment opportun pour introduire la dimension culturelle ; que ce soit dans le cadre de l'entretien individuel, dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle, avec un groupe..., est assez difficile et aborder ce sujet ne doit pas se faire d'emblée : c'est un travail permanent qui se construit petit à petit.

Lorsque l'on se trouve dans une situation de grande précarité, la culture peut être considérée comme un « luxe ». Comment toucher les gens alors qu'ils accueillent avec une forte réticence les projets qu'on leur présente ? Comment assurer une certaine régularité dans leurs présences ? Ces questions représentent un enjeu important et les travailleurs sociaux se sentent parfois démunis pour progresser sur ce terrain.

Quand une personne tombe dans la précarité, elle a tendance à se mettre en retrait, elle a peur du regard des autres. C'est pourquoi il faut l'amener vers l'extérieur. Même s'il est parfois difficile de mobiliser et de rassembler un grand groupe, l'aspect quantitatif ne doit pas constituer un frein. Les animations et les sorties culturelles ont de réelles répercussions sur la confiance en soi des personnes en précarité mais il s'agit d'un travail de longue haleine où il y a rarement de résultat immédiat.

Une question se pose : faut-il amener les utilisateurs vers les lieux culturels ou amener la culture vers eux ? Suite aux différentes interventions, il apparaît que les deux sont nécessaires.

Solutions

- Instaurer un point spécifique « culture » dans le déroulement des entretiens individuels de première ligne et créer par ce biais une possibilité de discuter avec les personnes de ce qu'elles aiment faire, de ce qu'il est possible de faire dans les environs...
- Consacrer un espace culturel au sein du CPAS où le public peut trouver les informations nécessaires par rapport aux tickets, programmes et activités proposées et peut en discuter.

- Inviter des professionnels de la culture à intervenir auprès du public dans les salles d'attentes ou à un moment précis, sous forme d'interventions plus artistiques ou par des animateurs socioculturels. Cela ne coûte rien au CPAS si ce n'est de dégager un espace.
- Faire venir un animateur Article 27 pour sensibiliser le public à Article 27 et lui en expliquer le fonctionnement.
- Une démarche individuelle préalable est indispensable pour sensibiliser et mobiliser les utilisateurs à la création d'un groupe, à la participation à une sortie culturelle...
- Amener la culture en partant de la culture du groupe : créer un projet à partir des situations vécues ou de leur sensibilité, adapter le projet au groupe et à ses attentes. Il faut donc bien connaître son public.
- Les activités culturelles pour ou avec les enfants peuvent être une sorte de porte d'entrée pour la participation des adultes.

Exemples concrets

Une personne ayant obtenu un contrat de repasseuse et aimant la photographie s'est vue proposer, par le CPAS d'Arlon, la réalisation d'une exposition photo consacrée aux fers à repasser. Au début, cette personne a rencontré beaucoup de difficultés, mais elle a mené le projet jusqu'au bout. Au final, cette expérience lui a permis d'aller au bout d'un projet artistique qui lui ressemblait et qui est né de manière tout à fait spontanée.

Deux travailleurs sociaux du CPAS de Braine-l'Alleud sont chargés de gérer le subsidé à la participation culturelle et sportive. Ils expliquent que, lors d'une exposition qu'ils ont mise en place, ils avaient présenté des stands où les travaux des usagers étaient confondus avec des toiles de travailleurs sociaux. C'est cette mixité qui a fait la richesse du travail et c'est grâce à ce genre de méthode que les usagers ne se sentent

» **Manque de mobilité des utilisateurs**

De nombreuses communes sont mal desservies en transports en commun (fréquences irrégulières, pas de passage en soirée au-delà d'une certaine heure), ce qui entrave l'accès aux manifestations culturelles. À ce problème de mobilité s'ajoute souvent le problème de la garde d'enfants. Le problème n'est pas spécifique au public des CPAS, même s'il est parfois plus touché par cet obstacle (pas de véhicule personnel, réseau social restreint, ...).

Solutions

- Prévoir un minibus (commune, CPAS, ...) pour les sorties collectives.
- Organiser un système de covoiturage.
- Faire appel au Service Ambassadeur proposé par Article 27 qui propose l'accompagnement par des artistes ou passionnés d'art bénévoles qui partagent avec le public leur passion : découverte de nouveaux lieux, discussions et échanges après la sortie, covoiturage possible...
- Amener de temps en temps la culture vers le public, en partenariat avec les institutions culturelles proches : centres culturels, musées ...

Exemples concrets

La Province de Luxembourg a mis en ligne un service de covoiturage qui permet notamment aux institutions culturelles d'organiser ainsi le déplacement de leurs publics.

A Charleroi, le BPS 22 a proposé de sortir des œuvres d'art contemporain des collections de la Province de Hainaut pour les amener au sein des associations et les présenter à leur public.

» **Difficulté d'autonomisation des utilisateurs**

Les formules d'accompagnement, que ce soit les sorties collectives, le service Ambassadeur ou les ateliers d'expression artistiques, n'aboutissent pas toujours à l'autonomisation du public. La présence du groupe et d'un encadrement rassure et le public suit parfois par habitude. Cependant, il ne faut pas pour autant en conclure que l'accompagnement n'est pas pertinent. La sortie collective permet de sortir de l'isolement. Ces activités contribuent également à développer l'estime de soi, la réflexion critique ... et ces objectifs sont tout aussi importants que l'autonomisation. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que l'autonomisation est souvent le fruit d'un travail de longue haleine.

Solutions

- Offrir un cadre d'accompagnement sur le long terme et inciter à l'autogestion du groupe (choix et organisation des sorties)
- Importance de respecter le rythme de chaque personne.
- Ne pas se cloisonner sur des personnes fragilisées, certains projets fonctionnent très bien quand ils sont proposés à des publics mixtes.

» Manque de collaboration entre les secteurs et au sein même des secteurs culturel et social

Le manque de collaboration entre les différentes associations d'une même ville constitue un frein, notamment pour mettre en place des groupes d'utilisateurs. La méconnaissance réciproque des secteurs culturels et sociaux rendent plus difficiles la mise en place de projets socioculturels. Les partenaires culturels ont peu de contact avec le public Article 27 et ne le rencontrent souvent que de courts instants. Par conséquent, ils n'ont pas toujours conscience des difficultés d'organisation d'une sortie culturelle pour ces groupes (difficulté d'arriver à l'heure, d'écouter, méconnaissance des règles d'usage, difficulté de prévoir le nombre exact de participants...). Ce manque de collaboration est aussi lié à la perception de la culture des travailleurs sociaux (cf. point 7 « Conception de la culture »).

Solutions

- Créer des liens entre les différents services des CPAS/associations trop fragmentés, afin de mieux collaborer, de mettre en commun et de pouvoir voir une personne dans sa globalité et non pas de façon fragmentée, créer des moments de rencontre entre les travailleurs sociaux des différents CPAS.
- Au sein de chaque CPAS, avoir un animateur socioculturel chargé de collaborer avec les partenaires culturels locaux, de mettre sur pied des projets culturels et d'encadrer les groupes formés pour des sorties ...
- Informer les partenaires culturels du quotidien des travailleurs sociaux et de leur public.
- Favoriser les passages entre culturel et social (Exemple : un travailleur Article 60 engagé au centre culturel peut faire le lien avec le CPAS)
- L'une des solutions apportées aujourd'hui par Article 27, consciente de ces besoins, sont les réunions de réseau. Celles-ci rassemblent les partenaires culturels et sociaux d'une même cellule, dans le but de se rencontrer et de développer des projets communs à l'intersection de leurs domaines de travail.

Exemple concret

Le Village Culturel du Hainaut, organisé chaque année depuis 2008 par Article 27 pour permettre rencontres, séances d'informations, débats, discussions sur les problèmes rencontrés et les activités proposées... entre secteur culturel et secteur social.

» Conception élitiste de la culture par les travailleurs sociaux et les utilisateurs

Une certaine conception élitiste de la culture est véhiculée par certains travailleurs sociaux ou utilisateurs, renforcée par l'idée que la culture est un « luxe », par la peur de ce qu'on ne connaît pas, et parfois par l'impression que la culture est réservée à un certain public. Tout cela freine le premier pas vers la culture... Une autre conséquence de cette perception de la culture est que les travailleurs sociaux n'osent parfois pas organiser certaines activités touchant au domaine artistique par manque d'expérience dans ces disciplines.

Pour Jamila Henni (Assistante sociale à la Maison des Jeunes et au CPAS de Quiévrain), le mot culture fait peur et constitue un frein en lui-même. Il est donc important d'aider, tant les travailleurs sociaux que les utilisateurs, à dépasser cela. Selon elle, grâce à Article 27, des personnes en précarité se découvrent, en assistant à une pièce de théâtre ou en participant à un atelier, un intérêt pour des choses qu'ils ne pensaient jamais aimer.

Solutions

- Réfléchir aux stéréotypes véhiculés sur la culture et travailler dessus, notamment par le biais des outils développés par Article 27 et utilisés lors d'animations de sensibilisation à la culture : Photolangage, fresque d'émergence...
- Organiser des sorties culturelles pour les travailleurs sociaux.
- Faire appel à des professionnels (artistes ou animateurs Article 27) pour organiser certaines activités...
- Favoriser la présence d'un accompagnateur ou d'un ambassadeur.

Exemple concret

Florence Trifaux du CPAS de Charleroi tient à préciser que le partenariat avec Article 27 lui permet de répondre aux souhaits de personnes précarisées qui manifestent l'envie de passer à une pratique artistique. Le coordinateur d'Article 27 est une personne ressource qui, avec sa connaissance du réseau socioculturel, peut faciliter la mise en place de projets participatifs.

» **Attrait pour le partenariat avec Article 27**

Partenaires Culturels

Les lieux culturels ont généralement pour mission et pour volonté de s'ouvrir à tous les publics, de leur transmettre et communiquer la culture patrimoniale et artistique. Le partenariat avec Article 27 constitue une porte pour toucher les publics en précarité, plus difficilement accessibles. Le lieu culturel permet la rencontre entre l'intime/l'individu et l'universel/l'ensemble des individus. Il favorise la rencontre entre la culture et les cultures. Par exemple, dans un musée, chaque œuvre peut amener une personne à s'exprimer et à partager des choses sur son vécu personnel. La rencontre entre l'individu et l'universel est donc enrichissante tant pour l'institution culturelle que pour le visiteur... Ces lieux se veulent ouverts aux dialogues entre les populations et sont particulièrement attentifs à proposer des espaces de rencontre adaptés à tous les publics (ateliers, visites guidées, ...). S'ouvrir à Article 27 permet aux lieux culturels de rester en contact avec le monde social.

Certains lieux culturels défendent une vision de la culture comme levier d'émancipation, comme une porte pour défendre les idéaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ils ont comme ambition de travailler avec la population, les citoyens et collaborent donc naturellement avec des associations telles qu'Article 27 qui leur permettent d'entrer en contact avec différents types de publics. S'ouvrir à Article 27, c'est faire correspondre leurs actes à leurs convictions, c'est ancrer la culture dans une démarche citoyenne.

Partenaires Sociaux

Pour les partenaires sociaux, la collaboration avec Article 27 naît généralement soit d'un souhait du travailleur social ou de son institution d'intégrer un volet culturel à leur démarche parce qu'il/elle perçoit la culture comme levier d'émancipation, soit d'une demande du public qui souhaite accéder à la culture.

Généralement, c'est l'aspect financier qui est prépondérant dans la décision de nouer un partenariat avec Article 27 : pouvoir offrir des tickets d'accès à tarif réduit au public est l'élément déclencheur. Vient ensuite l'attrait pour le travail de sensibilisation mené autour de l'accès à la culture. Même si celui-ci est long et difficile, les résultats en valent la peine. Les connaissances et l'expérience en matière d'animation socioculturelle font parfois défaut aux travailleurs sociaux, peu formés à développer cet axe de travail, et le partenariat avec Article 27 apparaît alors comme une solution.

» Importance de la culture comme levier d'émancipation et de citoyenneté

Au cours des formations, les participants et intervenants sociaux et culturels ont relevé les nombreux bienfaits de la culture. Pour la plupart, la culture constitue un outil d'émancipation et de citoyenneté.

La culture suscite la réflexion sur des sujets de société (l'écologie, la violence, l'égalité homme-femme, les droits de l'homme, la sexualité, la politique, ...) ou sur soi-même et améliore ainsi la connaissance qu'a l'individu de lui-même ainsi que du monde qui l'entoure. Ces questionnements peuvent l'amener à se positionner sur ces sujets, à se forger une opinion critique et à l'exprimer. Participer à la vie culturelle implique également de faire des choix, d'apprendre à vivre en société (règles d'usage dans un lieu culturel), de s'organiser, d'entrer en contact avec autrui, ... Ces différents aspects de la vie culturelle renforcent le sentiment d'appartenance à la société. La culture aide l'individu à prendre conscience de sa capacité à changer/agir sur son environnement ou sur lui-même.

Les lieux culturels offrent également un autre rapport au savoir que le cadre scolaire. La fréquentation d'un musée peut (r)éveiller la curiosité et même (re)donner le goût d'apprendre, ce qui constitue un moteur dans la vie quotidienne. L'acquisition de savoirs et de savoirs-faires par le biais de la culture, que ce soit en assistant à un spectacle/conférence/visite guidée ou en participant à un atelier d'expression artistique, améliore l'estime de soi.

Exemples

Dans un musée, en partant de l'observation d'un nu de la Grèce antique, un guide peut aborder la question de la nudité et de l'homosexualité ce qui amène les visiteurs à se questionner sur leurs valeurs, sur ce qu'ils cautionnent ou pas dans la société.

Le CPAS d'Arlon a proposé à un usager, passionné de jeux de rôle mais ayant des problèmes de gestion budgétaire, de réaliser un jeu (« La bourse ou la vie ») autour de cette problématique. Suite à cela, il a pris conscience des changements qu'il devait effectuer dans sa façon de gérer son budget, a tissé de nouvelles relations et s'est senti valorisé et reconnu.

Lors d'un atelier théâtre initié par le Service Egalité des Chances de la Province de Luxembourg, les participants ont réalisé une création sur le thème des violences conjugales. Celle-ci a suscité et facilité le débat.

Conclusions des formations

» La question de la démocratisation

Un constat : nous ne travaillons pas avec tous ceux qui pourraient prétendre à notre aide. Il y a là une injustice évidente. L'accès à la culture est difficile et représente un combat politique au quotidien.

Afin d'être plus fort dans cette lutte, pourquoi ne pas s'associer à d'autres structures qui mènent le même combat ? Une alliance avec, par exemple, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté serait une piste à envisager. D'autant plus qu'ils travailleront en 2010 sur la mobilité, thème qui nous interpelle également très régulièrement (cf. perspectives).

» La question du public

Qu'entend-t-on par « public » ? Est-ce un objet ? Une cible ? Le terme peut paraître inquiétant de par son côté objectivant. Il semble clair pour la plupart d'entre nous que notre action n'a pas de sens si elle se contente d'une distribution de tickets. Il s'agit de faire le lien avec les situations vécues par les gens et de développer leur autonomisation. Il est donc important de privilégier des démarches de création collective par et avec les gens, et non pour les gens. Le public doit être acteur et citoyen. C'est alors que nous toucherons non plus uniquement à la démocratisation culturelle mais également à la démocratie culturelle !

» La question de la méthodologie

Notre objectif de travail est clair : faire en sorte que le public s'exprime, participe, soit acteur de culture et citoyen. Mais comment, par exemple, constituer un groupe ? Le passage de l'individu au groupe ne résulte pas d'une méthodologie inscrite telle quelle dans un livre théorique ! Chaque travailleur social doit avancer en tâtonnant, en testant, en sentant ce qu'il peut se permettre en fonction des usagers et de son environnement de travail. Article 27, en tant qu'interface des méthodologies du social et du culturel, peut apporter un soutien dans le développement de projets culturels au sein des institutions sociales. Il y a moyen de « repêcher des façons de faire » dans deux domaines différents pour se rapprocher au mieux de nos besoins et mettre le plus de chances possible de notre côté pour parvenir à nos objectifs.

» La question du soutien institutionnel

Pour beaucoup, le manque de soutien de la part des collègues ou de la hiérarchie se fait sentir et ralentit les projets qui tentent d'être mis en place. Pour les travailleurs sociaux de première ligne, la culture est, en général, secondaire et est associée à un travail social de luxe. Comment, dès lors, faire comprendre aux collègues que c'est important et que cela a du sens d'intégrer la culture dans le travail social ? Une piste est proposée pour répondre à cette question...

L'être humain n'est pas uniquement un être physiologique, il est aussi un être de langage, un être symbolique. Autrement dit, se nourrir et se chauffer ne lui sont pas suffisants. Dans ce cas, il serait un mort-vivant. L'être humain a besoin d'avoir accès au langage, à la communication, au symbole pour vivre. Si l'on veut rendre leur dignité aux gens, il apparaît donc nécessaire de remettre le symbolique à l'honneur. Mais peut-être devrions-nous nous demander avant tout si, nous-mêmes, nous ne ressentons pas ce manque de symbole dans notre propre vie... C'est d'abord en élucidant, en explorant, le symbolique qui est en nous, travailleur social, que nous pourrions envisager par la suite de rendre aux gens leur dignité. Car il est possible de sortir de la misère par la culture !

D'autres stratégies peuvent être envisagées au sein des institutions pour faire évoluer les choses :

- Créer un poste particulier, engager une personne qui aurait pour fonction de développer des projets culturels et de faire bon usage du subside à l'épanouissement culturel et sportif. NB : C'est déjà le cas dans un certain nombre de CPAS wallons.
- Instaurer un point spécifique « culture » dans le déroulement des entretiens individuels de première ligne, puisqu'il s'agit d'un besoin vital, complémentaire aux autres. Créer une possibilité de discuter avec les personnes de ce qu'elles aiment faire, de ce qu'il est possible de faire dans les environs avec ou sans leurs enfants,...
- Nécessité de recréer des ponts dans certaines institutions trop cloisonnées. Importance de relier les différents services entre eux et de se rappeler que l'être humain est un tout qui doit être suivi de façon plus globale. Orienter nos réflexions et l'aide des personnes selon l'idée de « parcours » : aide sociale + intégration sociale + intégration professionnelle + expression culturelle.
- Intégrer dans les rapports d'évaluation internes les activités qui ont été réalisées, les ponts qui ont été recréés entre les différents services et les impacts positifs que cela a eu sur le développement de telle ou telle personne et

prouver à travers ces rapports la pertinence de ce mode de fonctionnement plus global.

- Mettre en place des ateliers qui sont susceptibles d'avoir des retombées positives au niveau de l'intégration sociale (exemple : atelier théâtre d'expression collective).
- Organiser, dans les CPAS-mêmes et avec les équipes au complet, des formations du type « Intégrer la culture dans le travail social », qui soient portées par la hiérarchie.
- Instaurer un point spécifique « agenda culturel » dans les réunions d'équipe. A force de parler des projets, un effet de contagion peut apparaître entre collègues.
- Organiser des sorties d'entreprises ou des sorties culturelles entre travailleurs sociaux pour renforcer l'esprit d'équipe, favoriser l'émergence de discussions interservices et réinterroger son propre rapport au symbolique.

Réinterroger son propre rapport au symbolique... Le fil rouge des quatre groupes. L'être humain est un être symbolique. Quelle place le symbolique occupe-t-il pour chacun de nous dans la pyramide des besoins ? Pour rendre leur dignité aux gens, souhaitons-nous remettre le symbolique à l'honneur ?

La culture permet, à terme, par exemple, de diminuer les risques de dépression et donc de réduire les coûts des soins de santé des personnes. Mais nous oublions alors que la culture amène aussi, et surtout, le rêve, l'envie, le goût. Et cela, ce que vit et ressent la personne, n'appartient qu'à elle. Nous ne pouvons donc pas défendre cet aspect-là auprès de nos hiérarchies si elles n'y sont pas sensibles.

L'un n'empêche pas l'autre. Nous pouvons garder à l'esprit que la culture amène du rêve et, en même temps, défendre auprès de nos hiérarchies des choses plus concrètes, basées en partie sur du financier. Ce type d'argument permet uniquement de formaliser les choses pour les institutions qui n'entendent rien d'autre. Ce n'est qu'une stratégie purement institutionnelle qui nous permet de continuer à travailler.

» Et après ?

Nous ne pouvons apporter de solutions toutes faites aux problèmes qui se posent dans chaque institution. Dans un premier temps, cependant, ce compte-rendu peut être retravaillé en interne pour alimenter des réflexions et envisager des pistes de solutions. Des réflexions et projets inter-CPAS restent toujours à tester dans le futur...

Un nouvel outil est actuellement en conception à l'ASBL Article 27. Cet outil, appelé jusqu'à présent « Témoignages de terrain », présentera divers témoignages de travailleurs sociaux, utilisateurs et animateurs sur des expériences qu'ils ont vécues lors d'ateliers ou de sorties culturelles. L'outil a pour objectif d'aider à convaincre les hiérarchies et les équipes sociales des bienfaits de la culture sur les personnes. Il se présentera sous forme d'un DVD court, à diffuser dans le cadre des réunions d'équipe, par exemple, et accompagné d'un document reprenant quelques notions-clés et principaux concepts à intégrer.

Article 27 reste bien entendu à disposition de chacun de ses partenaires. Nous pouvons intervenir pour sensibiliser les usagers et les équipes sociales, pour prêter ou animer nos outils, pour venir en soutien au développement de divers projets culturels,...

Les intervenants

Majo HANSOTTE, Docteur en Philosophie et Lettres, est l'auteur d'un livre sur les intelligences citoyennes (2005). Elle travaille actuellement au Bureau International Jeunesse. Depuis de nombreuses années, elle est en charge de la formation d'acteurs engagés dans les mouvements sociaux et associatifs, dans le développement culturel et territorial, dans l'éducation scolaire et populaire.

Philippe BRASSEUR, expert en créativité. Après des études en communication et en bande dessinée, il a travaillé comme créatif en publicité et a ensuite dirigé des revues pour enfants. Il se consacre actuellement au dessin et à la créativité en tant qu'auteur et formateur.

Xavier HAAG, musicien et directeur de l'Académie de musique, de la parole et de la danse de Saint-Hubert.

Catherine LEGROS, directrice Article 27 Wallonie.

Ateliers créatifs

Gaëtan BILOCQ (clown), Marie-Claire BLAIMONT (écriture), Josette CARPENTIER (écriture), Mathias CHARLIER (théâtre, comédien, chanteur et professeur), Anthony COLLARD (bande dessinée, auteur et illustrateur de bande dessinée), Gérard DE SELYS (écriture, écrivain et animateur, ambassadeur Article 27), Peggy FRANCAERT (danse et dessin), Yvon FRANCOIS (théâtre, animateur de la Compagnie Alvéole Théâtre), Zénon KASANZI (lutherie et rythmiques insolites, Mwanaymundo asbl), Omer OZCETIN (monotype), Luc TEMPLIER (calligraphie, Conservateur du Musée de la Famenne à Marche), Elisabeth THISE (gravure), Muriel TIMMERMANS (monotype, animatrice au CEC La Spirale à Natoye), Michel VAN LOO (théâtre citoyen).

Intervenants lors des débats

Marc COSTA (éducateur à la Maison Marie-Louise), Loredana DI SIMONE (animatrice au CPAS de Saint-Ghislain), Aurore DUBOIS (assistante sociale au CPAS de Senneffe), Michel GEERTS (animateur Centre Culturel d'Ottignies), Emmanuelle GHISTE (assistante sociale au CPAS d'Arlon), Jamila HENNI (assistante sociale à la Maison des Jeunes et au CPAS de Quiévrain), Françoise HENSMANS (assistante sociale au CPAS de Rixensart et membre du CA d'Article 27), Bruno HESBOIS (animateur théâtre, Centre Dramatique en Région Rurale), Centre, Martine LEROY (Département social de la Province de Luxembourg), Séverine MONJOIE (directrice de l'Archéoforum de Liège), Cécile MORMONT (travailleuse sociale à l'asbl Revers), Pierre NOËL (responsable de la programmation théâtre au Centre culturel l'Eden à Charleroi), Hervé PERSAIN (animateur socioculturel au Centre culturel de Huy), Benoît RAOÛLT (Animateur-Directeur, Centre Culturel d'Eghezée), Anne-Françoise RASSEAUX (responsable du service pédagogique du Musée Royal de Mariemont), Valérie RENARD (Centre d'Interprétation de la Rivière de Hotton), Corinne VANVOLSEM (directrice de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne).

Ces formations vous ont été proposées par l'ASBL Article 27 avec le soutien financier du Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances de la Région Wallonne, la Communauté française Wallonie Bruxelles, la Province de Luxembourg. Nous remercions les partenaires qui nous ont accueillis lors de ces formations : le Centre de formation de la Communauté française de Rossignol, la Maison de la Culture Famenne-Ardenne, le CAL de Charleroi, l'Eden (Centre Culturel de Charleroi), la Maison de la Culture de Namur et le Théâtre de Namur.



Article 27 Wallonie
Rue de Bavière 4 - 5000 Namur
region.wallonne@article27.be
www.article27.be
081 26 18 43

Dates et lieux des formations :

Luxembourg : Le 3 octobre 2008 au Centre Culturel Rossignol (Tintigny) et le 10 octobre 2008 à la Maison de la Culture de Marche-en-Famenne

Liège : Les 4 et 11 mai 2009 au Théâtre Le Moderne

Charleroi : Les 2 et 9 juin 2009 au Centre Culturel l'Eden et au Centre d'Action Laïque

Namur : Les 15 et 22 septembre 2009 à la Maison de la Culture de la Province de Namur et au Centre Culturel Régional



CULTURE



RÉGION WALLONNE

ethias

Loterie Nationale
créateur de chances 



Province de
Luxembourg